

COMMUNE DE YAGOUA: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COM- YAGOUA/SG/CIPM/2022 DU 25/04/2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE DU QUARTIER HLEKEDANS LA COMMUNE DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

1. Objet

Le Maire de la Commune de YAGOUA lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de YAGOUA, un **Appel d'Offres National Ouvert** pour l'exécution des **TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE DU QUARTIER HLEKEDANS LA COMMUNE DE YAGOUA, Département Mayo-Danay, Région De L'Extrême-Nord.**

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Installations de chantier ;
- Amené et repli du matériel ;
- Projet d'exécution et dossier de recollement ;
- Abattage d'arbres ;
- Remblai en matériaux locaux de bonne qualité provenant d'emprunt ;

- · Mise en forme de la plateforme et compactage ;
- · Création des fossés et divergents en terre à la niveleuse ;
- · Déplacement des lignes électriques aériennes BT ;
- · Déplacement des lignes d'eaux CAMWATER.

3.Cout Prévisionnel

pour un coût estimatif total de : **40 950 000**

4.Allotissement

LOT UNIQUE

5.Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6.Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, budget du **MINHDU**, Exercice 2022,

7.Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du secrétaire général de la commune de YAGOUA (Chef de service du marché).

8.Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du secrétaire général de la commune de YAGOUA (Chef de service du marché), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000)** francs CFA au titre

des frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé auprès du secrétaire général de la commune de YAGOUA (Chef de service du marché), au plus tard le 19/05/2022 à **14 heures**, heure locale et devra porter la mention:

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 006/AONO/COM-YAGOUA/SG/CIPM/2022 DU 25/04/2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE DU QUARTIER HLEKE, DANS LA COMMUNE DE YAGOUA, Département Mayo-Danay, Région De L'Extrême-Nord.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)/MINHDU/EXERCICE 2022

A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une **caution de soumission** (conforme au modèle joint en annexe) d'un montant de **Huit cent dix-neuf mille (819 000) francs CFA**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la

liste figure dans la pièce 13 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **19/05/2022** à **15 heures** précises dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14.Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou

scannés ;

c) Absence de l'attestation de visite du site signée du Chef de Service du marché ;

d) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **quarante millions (40 000 000) de Francs CFA**;

e) Ne pas être inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs du Génie Civil pour le cas du conducteur des travaux ;

f) N'avoir pas exécuté un marché de route supérieur à **quarante-cinq millions (45 000 000) de Francs**

g) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;

h) Abandon ou non livraison de chantier pour les exercices 2018-2019 ;

i) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

j) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51)**.

Offre financière

a) Offre financière incomplète ;

b) Pièces non conformes ;

c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

d) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **51 critères essentiels** ci-dessous :

• Ø Présentation de l'offre (04 critères)	
• Ø Le chiffre d'affaires (03 critères)	
• Ø L'accès à une ligne de crédit (03 critères)	
• Ø Les références de l'Entreprise (10 critères)	
• Ø La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (10 critères)	
• Ø L'expérience du personnel d'encadrement (10 critères)	
• Ø L'organisation du chantier, planning et présentation du dossier (11 critères)	

15. Attribution

Le Maire de Commune de YAGOUA attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre -vingt -dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès du Secrétaire Général de la commune de YAGOUA.

YAGOUA Le 27-04-2022
Le MAIRE
LIRAWA Pierre